LINAX COMPLETE 2X5L

WM 1112655 **Numéro de commande: 0712655**

Version 11.0 Date de révision 21.05.2021 Date d'impression 14.09.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	LINAX COMPLETE 2X5L
numéro d'identification	:	61316

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Produit de nettoyage Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	W&M France Professional S.A.S 3, avenue du Canada 91974 Les Ulis Cedex
Téléphone	:	+330169189500
Téléfax	:	+330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice	:	Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact	:	Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		Prévention:	
		P260	Ne pas respirer les aérosols.
		P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Elimination:	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
Pas d'information disponible.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 SCL > 20 % 2; H319 > 20 % 2; H315	>= 5 - < 10
1-phénoxypropane-2-ol	770-35-4 212-222-7 01-2119486566-23	Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 01-2119475104-44	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
Decan-1-ol.ethoxylated	26183-52-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Protéger l'oeil intact. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Irritation
Risques	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	2006-02-09	2006/15/EC
Information supplémentaire	: Indicatif				
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	2006-02-09	2006/15/EC
Information supplémentaire	: Indicatif				
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	VME	10 ppm 67,5 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	: VLR indicatives: Valeurs limites réglementaires indicatives				
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	VLCT (VLE)	15 ppm 101,2 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	: VLR indicatives: Valeurs limites réglementaires indicatives				

DNEL

1-butoxypropane-2-ol 5131-66-8: : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 147 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

		Valeur: 52 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 43 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 22 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 12,5 mg/kg p.c./jour
1-phénoxypropane-2-ol 770-35-4:	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 42 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 25,7 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 21 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 3,65 mg/kg p.c./jour Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 12,7 mg/m3
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5:	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 67,5 mg/m3 Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 67,5 mg/m3 Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 101,2 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 83 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 40,5 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 40,5 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 60,7 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 50 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 5 mg/kg

PNEC

1-butoxypropane-2-ol 5131-66-8: : Eau douce
Valeur: 0,525 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0525 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 2,36 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 0,236 mg/kg

Sol
Valeur: 0,16 mg/kg

STP
Valeur: 10 mg/l

intermittent release

		Valeur: 5,25 mg/l
1-phénoxypropane-2-ol 770-35-4:	:	Eau douce Valeur: 0,1 mg/l Eau de mer Valeur: 0,01 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,38 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,038 mg/kg Sol Valeur: 0,02 mg/kg STP Valeur: 10 mg/l intermittent release Valeur: 1 mg/l
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5:	:	Eau douce Valeur: 1,1 mg/l Eau de mer Valeur: 0,11 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 4,4 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,44 mg/kg Sol Valeur: 0,32 mg/kg STP Valeur: 200 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	En cas de risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains		
Matériel	:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

		ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).
Remarques	:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	:	inutile dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	:	N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK-P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	env. 10, 100 % à20 °C
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 70 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Vitesse de combustion	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible

Densité	:	env. 0,997 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Pas classé(e)
Cancérogénicité	:	Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	:	Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	:	Pas classé(e)
Information supplémentaire	:	Donnée non disponible

Composants:
1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral Rat, mâle et femelle: 3.300 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur DL50 Rat: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 Rat: 651 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

1-phénoxypropane-2-ol
770-35-4:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Rat: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 Rat: 5,4 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Résultat: Irritation des yeux

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
112-34-5:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Rat: 3.384 mg/kg DL50 Rat: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal Lapin: 2.700 mg/kg DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Poisson): 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h

		Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 560 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

1-phénoxypropane-2-ol
770-35-4:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 220 - 460 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 280 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 370 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 74,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 17 h

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
112-34-5:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.300 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.850 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412 CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues	:	CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	:	EC10 (Bactérie): 1.170 mg/l Durée d'exposition: 16 h EC10 (boue activée): > 1.995 mg/l Durée d'exposition: 30 mn Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Decan-1-ol.ethoxylated
26183-52-8:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 7,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Algues): 4,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

Biodégradabilité	:	Biodégradation: 90 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 E Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

1-phénoxypropane-2-ol
770-35-4:

Biodégradabilité	:	Biodégradation: 72 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 F

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
112-34-5:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 76 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 D

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 8 d
Méthode: OECD 302 B

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: env. 85 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): < 100 Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,2

1-phénoxypropane-2-ol
770-35-4:

Bioaccumulation	:	Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
112-34-5:

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): 2
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0,56

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
112-34-5:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: env. 50Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	:	Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets		Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG

Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport. Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	BUTOXYDIGLYCOL
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	:	Non applicable
Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).Mise à jour: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.Mise à jour: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.

Contenu en composés organiques volatils (COV)	:	Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 10,66 % 380,42 g/l contenu en COV sans eau
Contenu en composés organiques volatils (COV)	:	Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 10,66 % 106,32 g/l contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois
Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004	:	<5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, savon

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H319	Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de

l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.